

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00936
Numéro SIREN : 852 145 861
Nom ou dénomination : HOLDING CHANLIAUD JV

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2020 sous le numéro de dépôt A2020/005554

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE VIENNE**

A2020/005554

Dénomination : HOLDING CHANLIAUD JV
Adresse : Lieu-dit Les Grandes Balmes Zone Portuaire 38150 SALAISE-SUR-SANNE
N° de gestion : 2019B00936
N° d'identification : 852145861
N° de dépôt : A2020/005554
Date du dépôt : 18/11/2020
Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 23/04/2020 AGO



738847



738847

HOLDING CHANLIAUD JV

Société par actions simplifiée au capital de 80.000 euros
Siège social : Lieu-dit Les Grandes Balmes Zone Portuaire – 38150 SALAISE SUR SANNE

852 145 861 RCS VIENNE

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2020

L'an deux mil vingt,
Le vingt-trois avril,
à neuf heures,

Les associés de la société HOLDING CHANLIAUD JV se sont réunis en assemblée générale ordinaire, à leur domicile, sur convocation faite conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joseph CHANLIAUD, Président de la Société.

La feuille de présence permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 80.000 actions sur les 80.000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire,
- Mission complémentaire confiée au commissaire aux comptes titulaire,
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Le Président présente à l'assemblée son rapport puis il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer :

- La société FIREX AUDIT sise 2 Place du Paisy – BP 97– 69573 DARDILLY CEDEX, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté l'absence de nomination de commissaires aux comptes au sein de la Société malgré le contrôle au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, depuis le 30 juillet 2019, de la société 3OGS, société par actions simplifiée au capital de 450.000 euros, dont le siège social est situé Lieu-dit Les Grandes Balmes Zone Portuaire – 38150 SALAISE SUR SANNE, immatriculée sous le numéro 852 286 137 RCS VIENNE, détenant elle-même l'intégralité des titres de la société RIBIERE, société par actions simplifiée au capital de 596.900 euros, dont le siège social est situé Lieu-dit Les Grandes Balmes Zone Portuaire – 38150 SALAISE SUR SANNE, immatriculée sous le numéro 498 891 977 RCS VIENNE, confie au commissaire aux comptes titulaire nommé ci-dessus, une mission complémentaire exceptionnelle sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents ou représentés.

Monsieur Joseph CHANLIAUD



Madame Violaine CHANLIAUD

